



## VILLE D'ORANGE

### REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

SERVICE PÔLE JURIDIQUE ET MARCHÉS PUBLICS  
N°AR\_057\_2025

**Objet : ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE REPRÉSENTATION ET DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DONNÉES À MME VALÉRIE ANDRES CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

#### LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20 ;

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 9 décembre 2021 fixant les indemnités des conseillers municipaux délégués ;

**VU** l'arrêté n°107/2023 du 12 juin 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Valérie ANDRES, Conseillère municipale déléguée aux Commissions de sécurité et d'accessibilité des établissements recevant du public ;

**CONSIDÉRANT**, qu'en date du 10 juillet 2025, une réunion conclusive dans le cadre du passage du 16ème et 17ème étapes du Tour de France est organisée en Préfecture ;

**CONSIDÉRANT**, qu'à l'issue de cette réunion, des arrêtés et leurs annexes portant réglementation de la circulation sur les différentes voies empruntées devront être signés et notamment sur le territoire d'Orange en vue de l'organisation du Tour de France ;

**CONSIDÉRANT**, qu'il est nécessaire que Madame Valérie ANDRES représente Monsieur le Maire, Monsieur Yann BOMPARD, lors de cette réunion en date du 10 juillet 2025 en Préfecture ;

**CONSIDÉRANT**, qu'il convient de donner à Mme Valérie ANDRES une délégation temporaire de signature afin qu'elle puisse signer les actes et documents susmentionnés à l'issue de cette réunion ;

#### -ARRÊTE-

**Article 1** : Mme Valérie ANDRES, Conseillère municipale, est désignée afin de représenter la commune d'Orange lors de la réunion en date du 10 juillet 2025 en Préfecture, portant sur la circulation sur les différentes voies empruntées lors des 16ième et 17ième étapes du Tour de France ;

**Article 2** : Une délégation temporaire de signature est donnée à Mme Valérie ANDRES, Conseillère municipale, aux fins de signer, sous mon contrôle et ma responsabilité les arrêtés et leurs annexes portant réglementation de la circulation sur le territoire d'Orange en vue de l'organisation du Tour de France ainsi que les documents y afférents ;



## VILLE D'ORANGE

### REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Article 3 :** Le présent arrêté prendra effet à compte de sa notification et jusqu'au 11 juillet inclus. La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre, permettant au Maire une intervention personnelle en cas de besoin.

**Article 4 :** Tous documents signés par Madame Valérie ANDRES, dans le cadre de la présente délégation temporaire de signature devront porter la mention :

« Par délégation du Maire, Mme Valérie ANDRES, Conseillère municipale »

**Article 5 :** Le Maire et le Comptable public assignataire du SCG de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État et publié au registre des arrêtés.

**Article 7 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange le , 9 / 07 / 2025

Le Maire,  
Yann BOMPARD

